
SAN JUAN – Réunion conjointe du GAC et de l'ALAC
Mardi 13 mars 2018 – 13h30 à 14h30 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Bonjour à tous. Merci de nous rejoindre dans la salle. Nous allons maintenant commencer notre 24^{ème} séance de travail du GAC, qui est la réunion conjointe du GAC avec l'ALAL qui était censée commencer à 13:30 et durer 60 minutes mardi le 13 mars. Alors je souhaite la bienvenue à tous les membres de l'ALAC.

Et Alan, si vous voulez prendre la parole, allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci, j'allais céder la parole à notre agent de liaison où qu'il soit. Alors avons-nous un ordre du jour qui ait été préparé sous format de diapositives ? Non, apparemment non ? Bien, alors je vais vous demander de lire les points à l'ordre du jour et nous allons commencer par le premier. Il me semble que c'est un point divers et on avait une demande de point divers à ajouter, si je ne me trompe. Ah ! La diapositive arrive on me dit, je ne sais pas d'où on nous l'enverra.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

On sait tous où on en est par rapport à la piste de travail numéro 5 du PDP de la GNSO. Et l'ALAC n'a pas publié de position formelle là-dessus. On a discuté sur cette question à l'informel vers la fin de la réunion d'Abu Dhabi et il semblerait que la plupart des personnes qui ont participé à cette discussion étaient de l'avis que nous voudrions véritablement qu'il y ait une solution qui soit publiée et qui n'implique pas deux partis qui soient divisés en gagnant et perdant, mais plutôt qu'il y ait une solution qui soit acceptable, convenable à tous. Mais on n'a pas de suggestions pour le faire, pourtant.

Nous allons maintenant proposer au reste des participants de prendre la parole pour qu'ils partagent avec nous leur avis, s'ils ont des idées de comment y parvenir ou s'il y a d'autres questions qui les intéressent. C'est clairement une question qui nous intéresse. Je ne sais pas comment on abordera la question mais on pourrait en discuter. Alors je vais demander à Manal où le GAC en est par rapport à ces discussions.

MANAL ISMAIL :

Comme vous le dites, il s'agit d'une question d'intérêt pour tous et d'intérêt particulier pour le GAC également. Nous avons beaucoup de membres du GAC qui ont exprimé leur intérêt à participer au groupe de travail. Nous avons libéré du temps demain pour que tous les membres du GAC puissent assister à la

séance du matin de la piste de travail numéro 5 s'ils le voudraient.

Donc en fait, cela sera divisé en deux parties : une partie qui portera sur le processus, l'autre sur la substance. Du côté procédural, on s'attendait à discuter des questions qui étaient plutôt liées au travail du CCWG. Mais que l'on sache, en tant que PDP, il faudra que cela suive les règles des PDP. On a passé un moment à discuter de cette question du processus et que je sache, c'était pareil pour vous au sein de l'ALAC.

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Vu la manière dont cela a été présenté à l'origine par la GNSO, on a assumé que ce serait une question de membres sur un pied d'égalité. Et que même si on n'était pas censé voter, s'il arrivait que l'on passe un vote, il y aurait toujours des membres formels qui voteraient. Mais j'aurais dû l'imaginer parce que j'ai participé à la modification des règles pour les PDP de la GNSO la dernière fois. Mais les règles nous permettent en fait d'utiliser un format exact avec des modifications. C'est assez ouvert. Mais on nous dit : « Si vous comptez utiliser d'autres règles, il faut que vous le formalisiez. », c'est-à-dire que cela prendrait à peu près un an de faire approuver les règles que l'on voudrait utiliser si la

GNSO voudrait le faire. Ce n'est pas à nous en dehors de la GNSO de choisir de faire cela.

Donc comme on ne voulait pas attendre toute une année pour commencer à travailler, on n'avait pas vraiment le choix par rapport aux règles qu'on voulait utiliser. Je ne m'en préoccupe pas beaucoup parce qu'en fait, la GNSO a cette menace que si nous n'aimons pas ou si ne sommes pas satisfaits de la solution, nous n'allons pas l'approuver. Donc ce que la GNSO fera avec les résultats du travail de cette piste de travail s'il y avait des secteurs dans la communauté qui la rejetait, on ne le sait pas, on ne sait pas comment la GNSO procéderait. Et même si la GNSO décidait de l'accepter, on a toujours cette menace de l'approbation du Conseil d'Administration, l'approbation ou rejet.

Donc c'est sans doute déjà une arme qui nous permet de garantir que l'on sera entendu tout au long des délibérations. Vous avez plus de force que nous, mais on sera tous entendus. Même au sein du CCWG, les résultats peuvent être rejetés.

MANAL ISMAIL :

Oui, merci Alan. La réponse que nous avons reçue des coprésidents était d'ailleurs que si en tant que GAC nous voulions procéder avec les règles du CCWG et autrement dit, que nous voulions nommer cinq membres uniquement, on pouvait le

faire. Mais on ne voyait pas l'intérêt de se limiter aux règles du CCWG exclusivement.

Maintenant que la discussion est plutôt centrée sur le côté de la substance du sujet, on essaie d'assurer que ce que nous exprimons sera entendu. Si les collègues qui participent à la piste de travail numéro 5 voulaient partager leur avis avec nous, c'est le moment de le faire. Si ce n'est pas le cas, y a-t-il d'autres remarques ou d'autres commentaires à faire concernant ce point spécifique à l'ordre du jour ?

ALAN GREENBERG :

Je voulais dire que chacune des RALO a désigné un agent de liaison auprès du groupe, pas en tant que représentant formel auprès du groupe, mais pour s'assurer que l'on ait des communications bilatérales avec chacun de nos groupes. Je ne pense pas que cela s'applique à votre contexte. Mais le but dans notre cas était de s'assurer que l'on aurait au moins cinq personnes qui suivraient ces travaux.

MANAL ISMAIL :

Merci d'avoir soulevé cette question. D'ailleurs, c'est ce que nous avons fait aussi. Nous avons aussi désigné, je pense six, non pas cinq, personnes qui devaient faire le suivi de ces travaux pour qu'au moins ces six personnes s'assurent que l'avis du GAC

serait transmis, que l'on aurait toujours ces canaux de communication ouverts pour que le GAC soit toujours au courant de ce qui se passe au sein du groupe. Mais nous avons également d'autres participants qui s'y sont appliqués.

ALAN GREENBERG :

Cela fait du bien de voir que l'on fait recours aux mêmes techniques, même sans en avoir communiqué. Y a-t-il quelqu'un de l'ALAC souhaitant prendre la parole ? Non.

Dans ce cas-là, on passe au point suivant à l'ordre du jour qui est celui sur le modèle, puis qu'on n'en a plus qu'un – au singulier –, modèle intérimaire pour la conformité avec le RGPD. Je pourrais commencer si vous voulez.

Nous avons tenu quelques discussions très animées au sein d'At-Large et de l'ALAC. Et pourtant, nous ne sommes pas parvenus à un accord. Un bon nombre des commentaires que nous avons entendus au sein de l'ALAC portaient sur les inquiétudes des personnes par rapport au fait que la proposition de l'ICANN pourrait ou pourrait ne pas être acceptable au commissaire de données. Et si vous entendez Göran parler, il croit qu'il est potentiellement possible que les commissaires nous rendent des commentaires. Donc ce n'est plus la peine de faire des hypothèses sur ce qu'ils pourraient dire. Ce serait bien plus facile d'avoir une réponse tout court qui dise « Non, ce n'est pas

acceptable. », ou « Oui, c'est acceptable. » Donc à ce moment-là, on saura comment avancer.

Il est clair du point de vue de l'ALAC qu'en tant que principe, la vie privée et la confidentialité sont des aspects qui nous intéressent, l'internet nous intéresse. Et cela implique que les personnes qui travaillent dans le secteur cybernétique, que ce soit des forces de l'ordre ou pas, puissent continuer de faire leur travail. Et il faut, bien évidemment, que l'on suive la loi et que l'on trouve un moyen d'agir dans les limites de la loi.

À mon avis personnel, en général, le RGPD et la législation concernant la vie privée qui pourrait être comparable ailleurs ont été formulés sans penser à l'impact sur l'internet. Et cela ne fonctionne pas nécessairement avec les forces de l'ordre, avec les départements de communication responsables de l'internet dans leur pays. Il n'y a pas de travail coordonné au sein de chaque pays. Et je pense que peut-être, on aurait pu demander aux personnes de chaque gouvernement de communiquer à l'interne d'abord. Et ce serait une bonne chose.

MANAL ISMAIL :

Merci Alan. Du côté du GAC, nous avons déjà présenté des commentaires et nous avons d'ailleurs fait une proposition de modèle que nous sommes en train de contraster avec la proposition de l'ICANN.

Une question qui devient un sujet urgent en ce moment est la question de l'accréditation des entités qui pourraient avoir accès aux données non-publiques. J'entends dire que le GAC ne devrait pas être très impliqué avec le modèle d'accréditation. Mais ce commentaire ne vient pas des délibérations du GAC et je ne l'ai pas vu dans le modèle d'accréditation proposé non plus. Donc je pense que la discussion en fait serait si le GAC pourrait exercer un rôle de coordination au niveau des forces de l'ordre, sachant que les listes, bien sûr, sont élaborées au niveau national. Pour ce qui est du code de conduite, comme dans le cas de toutes les autres parties prenantes, le GAC est prêt à s'impliquer à fournir son avis et à participer à ce code de conduite également.

Donc je dirais encore une fois que les détails ne sont pas prêts. Mais je vois que tout le monde répète les mêmes points de vue. Et ici, je parle à titre personnel et non pas au nom du GAC. Mais je pense que l'on pourrait tous se mettre d'accord sur un minimum de règles qui pourraient être maintenues, des règles d'accès qui pourraient être différenciées à ce moment-là. Et on peut tous être d'accord par rapport à un ensemble de données minimal qui ne soit pas nocif s'il était publié pour tout le monde. Et j'aurais voulu savoir si cette question de la conformité pourrait peut-être nous aider à définir ce qui pourrait être publié et ce qui devrait être des informations privilégiées. Notre

discussion doit suivre la conformité. Alors à ce moment-là, que nous reste-t-il à discuter ? Il faut voir si quelque chose est conforme ou pas. Autrement, ce sera en dehors de notre portée.

Je vais donc m'arrêter à ce moment-là et voir si les collègues du GAC ou de l'ALAC souhaiteraient prendre la parole.

ALAN GREENBERG :

Un petit commentaire et puis je vois que Tijani a levé la main. Mais l'une des questions les plus controversées est le fait de savoir si tous les points qui font partie du WHOIS à l'heure actuelle sont peut-être collectés de manière légitime. Il est clair qu'on ne peut pas les partager même avec les forces de l'ordre, à moins que nous les ayons. Et lorsque l'ICANN a fait son enquête, elle a vu que chaque élément était censé être utile pour les forces de l'ordre, pour les commissaires de données. Mais on ne sait pas si les commissaires de données considèreraient cette raison comme était une raison valide pour que ces données soient collectées. Ce n'est pas pourquoi c'était incus dans le WHOIS il y a 30 ans. Mais c'est maintenant une raison valable pour les collecter, ou pas ? Et donc je pense qu'en fait, cela n'est pas le plus important pour nous.

MANAL ISMAIL :

Je pense qu'il y a ces facteurs externes d'abord à définir.

ALAN GREENBERG : Les gens de l'ICANN disent que les commissaires de données discutent avec d'autres personnes et entendent les avis d'autres ailleurs. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je suis membre de l'ALAC et je parle également à titre personnel.

Comme vous disiez, le plus controversé en ce moment est la question de l'accréditation. À vrai dire, l'ICANN n'a pas été extrême au moment d'aborder la question de l'auto-accréditation. Mais notre communauté a une demande d'auto-accréditation et c'est cela qui poserait un problème.

Je vois que le modèle complet ne pourra pas se conformer au RGPD. Et le problème est que les personnes discutent de points qui ne font pas partie de l'objectif. L'objectif est de se conformer au RGPD. Si on aborde le WHOIS, et bien on a un groupe de travail, on a un PDP qui s'occupe du WHOIS. Mais en ce moment, on a un problème de conformité. Il faut qu'on se conforme au RGPD. Si on abordait le RGPD point par point, on verrait qu'on n'est pas en conformité avec ce règlement. La collecte de données pour le WHOIS n'est pas conforme au RGPD.

Si on avait le RGPD sur deux parties du processus, on ne pourrait pas se conformer. Le WHOIS ne serait jamais en conformité avec le RGPD parce qu'on a des limites qui s'imposent en vertu du RGPD.

Donc on a maintenant un modèle. Et que je sache, l'ICANN est une communauté formée par différentes unités constitutives où il y a différents intérêts et différents points de vue. Et je pense qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire. Donc maintenant, cela appartiendra à la communauté de voir comment améliorer cela. Et donc il est très important pour les experts de voir s'ils peuvent se conformer au RGPD.

MANAL ISMAIL :

Oui. Alors si j'ai bien compris, la question de la conformité comprend différents aspects. En fait, je ne pense pas que ce soit en conformité versus non en conformité. Et c'est cela qu'il y a de plus difficile en moment. Si on sait que quelque chose n'est pas en conformité, ce ne sera pas dans la portée de nos délibérations. Mais le défi ici est le fait qu'on ne connaît pas cette gamme, ces différents niveaux de conformité.

ALAN GREENBERG :

Cela dépendra des commissaires de confidentialité collectivement. Ce sera à eux de décider. Quoi que l'on dise ici,

peut-être qu'on pourrait bien arriver aux mêmes conclusions qu'eux, mais ce n'est pas très probable. Donc il faudra travailler ensemble pour essayer d'arriver à un accord. Et si on était en conformité au niveau le plus strict et que si les raisons pour collecter les données n'étaient que dans les fins dans lesquelles on a commencé à collecter ces données il y a 30 ans, on pourrait se conformer relativement. Je pense que de toute façon, cela pourrait poser un problème pour le reste du fonctionnement de l'internet. Donc il faudrait voir.

Et je suis surpris par la vitesse à laquelle on a agit. Cela, en soi-même, c'est déjà pas mal. Et je pense qu'il est également important de comprendre qu'il y a différentes voies à suivre. Et le modèle de la conformité implique que nos contrats disent qu'on peut ou qu'on doit tout publier. Or maintenant, cette question de la conformité dit qu'on ne devrait pas tout publier. Or d'autre part, le Conseil d'Administration peut entériner des politiques, mais leur durée sera limitée à une année. Et on ne sait pas si le PDP sera conclu d'ici une année. Donc en fait, c'est cela aussi la difficulté.

MANAL ISMAIL :

Nous sommes aussi surpris par la vitesse à laquelle nous avons pu réagir en tant que GAC.

Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

Je pense que c'est étonnant que l'on ait pu faire autant de progrès dans des délais si courts, mais la question se pose de savoir si un modèle de conformité sera utilisé par les parties contractantes. On a pu voir qu'il y a des inquiétudes qui sont manifestées périodiquement et qui disent qu'il n'y a rien que l'ICANN puisse faire pour les forcer à mettre en œuvre ce modèle. Donc je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui partagent cette même inquiétude.

ALAN GREENBERG :

Oui, moi aussi j'ai cette inquiétude mais finalement, tout cela revient à dire comment les commissaires aux données vont considérer ces contrats des parties contractantes. Pour eux, il y a beaucoup d'enjeux financiers là-dessus. Et donc voilà, moi, je croise les doigts et j'espère que les commissaires aux données vont dire quelque chose de très clair. Mais je ne parierais pas là-dessus, pas mon propre argent en tout cas.

MANAL ISMAIL :

Y a-t-il d'autres commentaires ou passons-nous au point suivant de notre ordre du jour ? Très bien, nous continuons.

Le point suivant de l'ordre du jour, c'est la coopération dans le renforcement des capacités des régions faiblement desservies.

Comme vous le savez, nous avons un groupe de travail au sein du GAC qui se consacre aux régions faiblement desservies. Nous avons mis en place des ateliers de renforcement des capacités dans plusieurs régions en coopération avec l'équipe de l'ICANN qui s'occupe de la relation avec les gouvernements. Pua Hunter, est-ce que vous voulez faire un point par rapport à cela ? Pua Hunter est coprésidente du groupe de travail sur les régions faiblement desservies.

PUA HUNTER :

Je voudrais faire un commentaire en tant que coprésidente de ce groupe de travail qui s'occupe des régions faiblement desservies. Je salue le travail en commun qui a été fait avec les membres de l'ALAC.

Le groupe de travail tiendra un atelier pendant l'ICANN62. Pour les gens du Moyen-Orient, on a fait déjà un atelier, ainsi que pour les gens de l'Asie-Pacifique et pour d'autres régions. Le groupe de travail n'a pas planifié la poursuite des ateliers après Panama. À la place, le groupe de travail va mettre en place une enquête pour évaluer les résultats de ces ateliers. Ce rapport va nous permettre de comprendre si le groupe de travail devra se pencher sur l'élaboration de contenus qui pourraient faire partie de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ICANN, ICANN Learn.

Le groupe de travail est ouvert et accueille les efforts faits par l'ALAC pour produire des contenus ou pour planifier l'éducation des membres des régions faiblement desservies. Cette question a été soulevée dans d'autres réunions de l'ICANN et je pense que le temps est venu de prendre des mesures par rapport cette nécessité.

MANAL ISMAIL : Merci Pua. Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : L'ALAC n'a pas parlé de l'intérêt à coopérer dans ce type d'effort. Mais je pense qu'au nom de l'ALAC, je peux vous dire que oui, je ne crois pas que les gens de notre groupe pourraient dire que ce ne serait pas une bonne idée que de partager du matériel et de travailler de concert pour nous assurer qu'on connaisse au moins ce que font les différents groupes et que l'on puisse apprendre les uns des autres. En tant que président, je pourrais vous dire au nom de l'ALAC qu'il n'y a aucun doute que l'on pourra travailler en coopération.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : [inintelligible] Internet. Dans ces régions faiblement desservies, il y a un problème également d'égalité des sexes. Et c'est une question qui nous intéresse par rapport au leadership des

femmes au sein de l'internet. Alors ma question est la suivante. Pouvons-nous, lorsqu'on envisagera la prochaine étape des séminaires de renforcement des capacités, inclure la question d'égalité des sexes dans les régions faiblement desservies ?

ALAN GREENBERG : Je ne voulais pas répondre mais encore une fois, je n'imagine pas que l'on ne puisse pas coopérer dans ce sens si l'on possède les ressources suffisantes pour le faire.

Nous avons Tijani qui est coprésident de notre groupe de renforcement des capacités qui va peut-être vouloir s'exprimer.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Je confirme ce qu'Alan vient de dire. Je pense que l'ALAC va bien sûr vouloir coopérer dans ce type d'initiatives. Nous, nous organisons entre 10 et 12 séminaires en ligne par an de manière régulière. En tant que président de ce groupe de travail, je peux vous confirmer que nous n'avons aucun problème pour travailler en coopération avec vous dans ce type d'activités. Pour votre information, nous utilisons beaucoup la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ICANN parce que c'est très utile.

ALAN GREENBERG : Le dernier intervenant, c'était Tijani Ben Jemaa.

MANAL ISMAIL : Yrjö.

YRJÖ LANSIPURO : Je voulais ajouter que j'ai une réunion avec Pua et avec Maureen de l'ALAC qui est intéressée à cette question. Malheureusement, elle n'est pas présente à cette réunion. Mais ce dont nous avons parlé, c'est que ce serait peut-être possible d'organiser quelque chose pour Panama. Nous voudrions savoir si Puan Hunter pourrait nous indiquer quel type de thèmes souhaitez-vous aborder dans une formation, dans ce dernier atelier.

PUA HUNTER : Nos programmes de renforcement de capacités sont préparés en fonction des enquêtes que nous menons avant les ateliers. Cela nous indique quels sont les thèmes que les intervenants souhaiteraient voir abordés dans les ateliers. En fonction donc des réponses des enquêtes, nous mettons en place un programme pour chaque atelier. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Pua. Comme vous l'aviez dit, Alan, au départ, nous pensions de manière plus cloisonnée si vous voulez. Et

finalement, on finit par faire la même chose. Pourquoi ne pas consolider nos efforts dans ce domaine aussi.

Nous nous penchons aussi, si vous me permettez d'aborder cette question aussi dans notre ordre du jour, c'est le programme d'intégration des nouveaux arrivants. Nous avons à peu près une centaine de nouveaux représentants qui ont rejoint le GAC au cours de cette dernière année. Et donc nous avons pensé que c'était intéressant d'avoir un programme d'intégration pour ces nouveaux membres pour qu'ils puissent vraiment comprendre notre travail et puissent rapidement pouvoir participer aux discussions. Je pense que c'est encore un domaine où nous pourrions mettre en place une coopération avec vous.

ALAN GREENBERG :

C'est un domaine pour l'ALAC et pour le GAC où il y a peut-être des points plus spécialisés. La plateforme ICANN Learn n'a pas suffisamment de contenu pour cela et je ne sais pas si cette plateforme est efficace pour mettre en place une intégration.

Ce qui est important, c'est de pouvoir créer des outils de base qui soient utiles pour les nouveaux arrivants, tout en profitant des outils qui sont déjà en place dans la plateforme. La coopération devrait dépendre de savoir si ce qu'on fait nous permet d'atteindre nos objectifs.

JOHN LAPRISE : Je voudrais dire par rapport à cette discussion qu'il serait peut-être utile de parler avec le groupe de travail qui s'occupe de la gouvernance de l'internet parce que c'est un sujet important à aborder lors de l'intégration de nouveaux arrivants.

MANAL ISMAIL : Pua Hunter ?

PUA HUNTER : Je voulais juste dire qu'il y a une session demain à 8:00 du matin ici qui va traiter la question du programme d'intégration des nouveaux arrivants. Si Tijani ou d'autres membres de l'ALAC souhaitent y participer, vous êtes bien entendus invités.

MANAL ISMAIL : Merci Pua. Est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport à ce point de l'ordre du jour ?

ALAN GREENBERG : Je ne vois personne. Mais avant de passer au point suivant, j'ai omis de dire quelque chose au début.

En général, beaucoup de membres de l'ALAC participent à cette réunion. Mais comme vous le savez, avec cette coupure de

budget, il y a des problèmes qui se posent par rapport à certains programmes que nous organisons. Et les trois programmes que nous mettions en place ont été soumis à des réductions de budget. Et cela pose problèmes au niveau de notre planification opérationnelle. C'est pour cela qu'il y a un certain nombre de nos membres qui s'occupent de cette question et ne sont pas présents ici dans cette réunion. J'en suis désolé.

MANAL ISMAIL :

Y a-t-il d'autres commentaires avant de passer au point suivant de l'ordre du jour? S'il n'y en a pas, on va passer au point suivant de l'ordre du jour.

C'est un suivi par rapport à la déclaration conjointe GAC-ALAC sur la participation inclusive, informée et significative à l'ICANN. L'idée, c'était d'avoir une déclaration conjointe. Nous voulions, donc, pouvoir présenter au Conseil d'Administration cette déclaration conjointe de manière opportune. Et nous pensons que c'était important de faire un suivi par rapport à cette situation, voir où nous en sommes et quelles sont les prochaines étapes.

ALAN GREENBERG :

Je ne sais pas si c'est heureux ou malheureux d'avoir pensé à cette déclaration une fois que le Conseil d'Administration a

approuvé ou s'est prononcé par rapport au budget consacré à cette question. La réponse du Conseil d'Administration, d'après moi, c'est que nous travaillons par rapport à cela, c'est un programme sur trois ans. Et ils sont venus vers nous pour nous dire : « Que voulez-vous que l'on fasse qui ne fait pas partie déjà de ce programme ? » Et quelque part, ils n'ont pas compris l'intention de ce que nous voulions dire. Ce que nous voulions dire, c'est que lorsque l'on crée de nouveaux documents, il faut attendre à ce qu'ils soient intégrés dans le nouveau système. Nous aurons bien entendu une page de résumés exécutifs qui vont permettre de mieux lire ces documents. Mais je ne sais pas si le Conseil a vraiment compris l'intention de notre message. Peut-être que le prochain pas, c'est d'écrire une lettre, Manal et moi, pour expliquer quelle était l'intention de cette déclaration. Je voudrais savoir si vous interprétez la même chose que moi ou non.

MANAL ISMAIL :

Nous recevons toujours la même question, qu'est-ce qu'il vous faut de plus ? Quels sont les documents qu'il vous faut ? Et comme vous le dites, on a besoin d'une simplification plutôt que d'une augmentation de la quantité de documents et de l'information.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ce point de l'ordre du jour ?

ALAN GREENBERG : Je pense que la façon dont on a traité les communications par rapport au RGPD est intéressante car cela nous permet de nous tenir à jour. Il y a eu des blogs, ce n'est peut-être pas la chose la plus facile à trouver. Mais il faut prendre des sujets comme celui du RGPD ou d'autres sujets importants comme exemples parce que si nous voyons que dans ce type de dossiers nos objectifs ne sont pas atteints, nous pouvons donc pousser pour que les choses se passent dans la direction que nous voulons que ces dossiers suivent.

MANAL ISMAIL : Oui, j'aime beaucoup la façon dont la communauté communique par rapport au RGPD. Les choses bougent très vite mais tout le monde essaie de se tenir au courant. C'est donc une implication multipartite, même si on n'a pas eu le temps de mettre en place un groupe intercommunautaire. Mais malgré cela, on voit que les choses fonctionnent.

ALAN GREENBERG : Et peut-être que c'est pour cela que ça fonctionne aussi vite.

MANAL ISMAIL : Y a-t-il d'autres commentaires? Et cela me fait penser à la question des priorités. Quand la communauté se met d'accord pour dire qu'un dossier est prioritaire, je pense que cela facilite les choses. Je pense par exemple à la transition IANA. On s'est focalisé tous, SO et AC parce que c'était une question prioritaire.

ALAN GREENBERG : J'ai l'impression que quand nous avons quelque chose qui n'est pas une urgence, nous pouvons passer un an à établir une charte. Et quand nous devons faire quelque chose, deux ans se sont écoulés. Et quelque part, je pense qu'il faut essayer de se dépêcher pour ne pas que les choses prennent autant de temps.

MANAL ISMAIL : C'est vraiment quand on a le stress d'une date butoir qu'on bouge plus vite. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole?

JAVIER RUA-JOVET : ALAC, Amérique du Nord. Merci Manal. Je voulais réitérer notre gratitude, la gratitude de Porto Rico envers tous les membres du GAC d'être venus à Porto Rico à cette occasion. Nous en sommes reconnaissants. Nous apprécions beaucoup ce geste.

Et si vous me permettez, madame la Présidente, je voulais soulever un point, j'aurais dû le faire peut-être avant. Mais je voulais rappeler à la communauté et au GAC que demain, nous aurons une réunion en face-à-face par rapport aux noms géographiques à 8:30 où l'on parlera de ce processus PDP. Et vous allez voir les différents coprésidents, vous allez voir Olga Cavalli qui est la coprésidente du groupe en représentation du GAC, vous allez voir les membres de la ccNSO, etc. C'est une bonne occasion pour la communauté, pour les membres du GAC de faire entendre vos points de vue. C'est réunions nous permettent de faire nos contributions à ce travail. Merci beaucoup.

ALAN GREENBERG :

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant de passer au point suivant de l'ordre du jour ? Très bien.

Le dernier point, divers. On nous a demandé d'y inclure un point sur le roulement de la clé de signature de clé des extensions de sécurité DNSSEC. Je pense qu'on peut dire que la sécurité va être changée. C'est la clé cryptographique qui aurait dû être changée en même temps que la transition IANA. Mais finalement, la date a été repoussée. Nous avons donc repoussé cette date parce que nous avons pu identifier un certain nombre de résolveurs DNS qui n'étaient pas prêts à effectuer ce

changement. Nous ne savons pas exactement combien de résolveurs n'étaient pas prêts et c'est pour cela que la date a été repoussée.

L'autre option, c'est de ne pas mettre en place un changement de clé car il y en a qui pensent que d'ici un an, la situation ne va pas s'améliorer. Bien sûr, ces changements de clé permettent d'améliorer la sécurité. Mais John, c'est vous qui avez proposé d'inclure ce point. Pouvez-vous prendre la parole ?

JOHN LAPRISE :

Je vais parler à titre personnel. À l'ICANN61, nous nous sommes préoccupés de plusieurs questions, dont le RGPD et le budget. Mais il y a d'autres questions importantes, comme celle du roulement de la KSK.

Le CTO, David Conrad, a parlé de cette question, ce roulement qui a été repoussé. Le problème était qu'un certain nombre de résolveurs n'étaient pas prêts à faire ce changement, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives au moment où les gens, les utilisateurs finaux, pourraient se voir affecter ne pas accéder à internet. La crainte était qu'une défaillance de ce roulement de la clé KSK pouvait avoir des conséquences néfastes dans plusieurs pays.

Et j'aimerais donc demander au GAC de prendre en considération cette question qui est très importante car la clé de signature de clé sera roulée en octobre.

ALAN GREENBERG : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci d'avoir soulevé cette question. Je voudrais noter que les États-Unis sont de l'avis que le DNSSEC est très important dans la fin de faciliter la sécurité et la stabilité du DNS. Nous soutenons également sa mise en œuvre dans la racine. Et cela dit, il est également très important de développer et d'élaborer des pratiques et des expériences, comme par exemple celle du roulement de la KSK parce que – il n'est pas probable et nous espérons qu'il n'y aura jamais d'évènement – mais si la KSK était compromise ou s'il y avait une atteinte à la sécurité, il faudrait rouler une nouvelle clé. Donc il est important de savoir comment le faire. Le DNSSEC est important parce qu'on augmente la probabilité d'avoir des incidents que si on continue d'attendre.

Je sais que ce n'est peut-être pas l'avis de tout le GAC, mais du point de vue des États-Unis, nous préférons avoir une stratégie bien pensée, une communication stratégique avec les parties appropriées pour limiter les dégâts que cela pourrait provoquer.

Mais en fin de compte, je crois que plus on attendra, plus on aurait des chances d'avoir des problèmes. Donc je pense qu'il faudrait absolument que vous communiquiez avec vos gouvernements et avec vos FSI pour s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises pour le roulement de la KSK. Merci.

ALAN GREENBERG :

Effectivement, les chiffres actuels sont épouvantables. Il y a très peu de résolveurs qui peuvent utiliser cette nouvelle fonctionnalité. Il y avait très peu de résolveurs qui ont informé de leur préparation. Sur ceux qui ont informé de leur préparation, un petit pourcentage a dit qu'ils n'étaient pas prêts. Le grand pourcentage en fait ne sont pas prêts et ce sont les gens qui ont déjà mis à jour leur logiciel il y a peu de temps et qui sont intéressés par ce roulement de la KSK. Il y en a qui ont leur ancre de confiance qui ne sont pas actualisées et qui ne s'intéressent pas à cette question.

Donc il est probable que le pourcentage de résolveurs par rapport auquel on n'est pas au courant soit encore plus élevé. Mais on ne sait pas, en fait, combien d'utilisateurs dépendent de chaque résolveur. Donc si la grande majorité de résolveurs ne peut pas gérer correctement ce nouveau mécanisme et qu'ils ne représentent que 10 % des utilisateurs admettons, c'est déjà un

grand risque ; 10 % des utilisateurs du monde, c'est un grand problème. Et on n'a pas moyen de le savoir. Et on n'a pas le moyen de le savoir s'ils représentent la moitié des utilisateurs, d'ailleurs. Donc c'est à nous de décider, en fait. Mais comme le disaient les États-Unis, est-ce que nous voudrions prendre le risque de ne plus jamais pouvoir rouler cette clé, de voir comment on le fait lorsque le moment sera venu ? Ou alors voudrions-nous répéter cet exercice dès maintenant ? Parce que contrairement à d'autres mises à jour ou mises à niveau de logiciels de l'industrie, on pourrait très bien prévoir une modification. Et si cela ne fonctionne pas, on pourrait revenir en arrière. Mais dans ce cas-là, on ne peut pas.

Tijani demande la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, excusez-moi de ne pas avoir dit mon prénom auparavant. Je suis Tijani Ben Jemaa. À mon avis, tout ce que vous faites sur internet comporte un risque. Si vous ne faites rien parce que cela implique un risque, vous n'allez plus rien faire. Et le roulement est obligatoire. Nous sommes très en retard. Normalement, il fallait qu'on le fasse il y a plusieurs années. Et maintenant, à l'heure actuelle, nous devons faire ce roulement. Je ne veux pas dire qu'il faut le faire en octobre comme prévu. Je ne sais pas à quelle date ; cela va dépendre de la question de

savoir si on est prêt ou pas. Mais il faut qu'on le fasse, ce roulement. On ne peut pas décider de ne pas le faire. Ce serait un problème.

ALAN GREENBERG : Je vois Hadia et John Laprise qui demandent la parole. Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de parole, au moins de la part du GAC ? D'accord, alors Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci. À titre personnel, je soutiens bien évidemment le roulement de la clé KSK. Cependant, ma question est adressée au GAC. Je voudrais savoir quel est l'avis du GAC là-dessus.

MANAL ISMAIL : À vrai dire, on n'en a pas discuté au sein du GAC. On a reçu des documents informatifs pendant la période de planification pour la date qui était censée être prévue pour le roulement de la KSK l'année dernière. Mais on n'en a pas discuté ici au GAC. Bien sûr, on pourrait me corriger si je me trompe.

ALAN GREENBERG : Oui, nous aussi on avait reçu un document informatif la dernière fois et on n'a pas fait attention. Et en fait, c'est parce que cela était arrêté et qu'on commence à voir maintenant des

statistiques que nous prenons conscience et que nous abordons la question. John ?

JOHN LAPRISE : Je voulais ajouter qu'un des commentaires de David Conrad ce matin disait que l'un des grands fournisseurs de logiciels pour les résolveurs de Microsoft n'a pas développé de nouveau logiciel de clé dans les résolveurs et dans le logiciel qu'ils utilisent pour [inintelligible] résolveurs. Donc ils fournissent des logiciels à beaucoup de résolveurs qui n'ont pas cette fonctionnalité intégrée. Vous voyez ?

ALAN GREENBERG : Bien. Donc en fait, je répète. Il se pourrait que les résolveurs de Microsoft aient la nouvelles ancre de confiance, mais ils n'ont pas le logiciel pour nous informer du fait qu'ils pourraient l'avoir ou pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Je parle également à titre personnel. Ce n'est pas pour vous faire peur. Je sais qu'au GAC, vous êtes plutôt tranquille. Mais cette question du roulement de la KSK est probablement plus importante même que le RGPD. Les questions du RGPD ne sont pas résolues avant une date butoir. L'internet fonctionnera toujours dans d'autres régions du

monde. Si le 11 octobre 2018 le roulement de la KSK avait lieu, le DNS pourrait ne plus fonctionner dans certaines régions du monde. On parle de millions d'utilisateurs internet qui ne pourront plus accéder au service. Merci.

ALAN GREENBERG :

Les statistiques montrent que parmi ceux qui nous envoient leur rapport, il y a une quantité considérable de résolveurs en Inde qui ne fonctionneront plus. On ne sait pas pourquoi ils sont aussi nombreux ou s'ils ont beaucoup d'utilisateurs qui seront affectés ou pas. Donc on n'a pas toutes les informations. On ne sait pas si on en aura suffisamment avant de devoir décider de cette question.

Et en ce moment, je vois beaucoup de mains levées autour de la salle. On a les États-Unis et puis on a Seun, je pense. Oui.

ÉTATS-UNIS :

Merci. Je voudrais vous demander d'être prudent avant de commencer à préoccuper les autres. Sans doute, c'est une question d'importance mais je voudrais vous demander de vous informer par rapport à ce que cela implique ou pas. L'internet continuera de fonctionner. Oui, il se pourrait qu'il y ait des problèmes par rapport à la résolution du DNS si vos résolveurs et vos fournisseurs de service internet ont des résolveurs mis en

œuvre qui n'ont pas les bonnes fonctionnalités. Mais il est important que vous compreniez quelles sont les configuration de vos réseaux, si vos fournisseurs valident les requêtes de DNS ou pas, et que vous compreniez ce qu'il faut que vous fassiez dans vos pays auprès de vos fournisseurs de service internet pour garantir qu'ils prendront les mesures nécessaires. Ce n'est pas une question de pays entiers qui vont se déconnecter, au moins à ce moment-là. Donc peut-être qu'on pourrait organiser une réunion intercommunautaire sur cette question pour que l'on connaisse tous un peu mieux le DNSSEC en lui-même ainsi que les implications du roulement de la KSK. Merci.

ALAN GREENBERG : Seun ?

SEUN OJEDEJI : Merci. Je suis membre ALAC. Je parle à titre personnel. Je voulais me faire l'écho de tout ce qui a déjà été dit par les États-Unis. Il ne faut pas que l'on dramatise trop. Ce ne sera pas la fin du monde. C'est une expérience qu'il faudrait que l'on traverse et que l'on vive. Moi, je l'ai déjà dans ma propre expérience professionnelle et technique. Il faudrait que ce soit déjà fait. Une fois que ce sera fait, s'il y a des problèmes ou quel qu'en soit le résultat, on pourra toujours prendre des mesures par rapport à la situation qui en découle. Mais à chaque fois que nous

remettons la date, on se demande toujours ce que cela pourrait donner. On ne sait toujours pas quel serait le résultat. Donc en fait, oui, soyons prudents. Merci

ALAN GREENBERG : Une statistique pourrait être positive ou négative selon qui vous êtes, si cela affecte ou pas les résolveurs qui utilisent le DNSSEC. Et cette quantité de résolveurs, c'est triste mais c'est heureux dans ce cas-là, il y en a de moins en moins.

MANAL ISMAIL : On a les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci Manal et merci à tous. Je veux le dire respectueusement, mais je pense que ce n'est pas le bon endroit pour discuter de cette question. Je suis un peu trop franc peut-être mais je pense qu'on nos gouvernements ne sont pas tout à fait impliqués là-dessus. En tant que gouvernement, ce n'est pas dans notre domaine de compétences. On entend des signaux de la sécurité, de la stabilité. On nous dit que tout est à risque. Mais peut-être que ce serait au comité sur la stabilité et la sécurité ou à d'autres unités constitutives du domaine technique et qui travaillent dessus de nous informer de cela. C'est tout à fait correct que

vous vous y préoccupez mais je pense que ce n'est pas le bon endroit pour discuter de la question. Merci.

MANAL ISMAIL : Y a-t-il d'autres commentaires, d'autres remarques avant de conclure ? Bien.

Dans ce cas-là, nous vous remercions Alan, nous remercions tous les membres de l'ALAC d'être venus échanger votre avis, d'avoir maintenu cette séance interactive, d'avoir proposé un ordre du jour intéressant. Nous nous attendons toujours à avoir des réunions avec vous et une coopération intersession. Et au revoir à Panama.

ALAN GREENBERG : Merci de nous avoir invités.

MANAL ISMAIL : Merci.

Donc il faut que je fasse ici la procédure officielle. Nous allons clôturer officiellement la réunion conjointe du GAC-ALAC pour l'enregistrement.

Gardez place s'il vous plaît. Pour les collègues du GAC, nous allons procéder directement à la séance suivante. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]